

CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE

Motions adoptées

Session extraordinaire du 2 mars 2009



MOTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE
LORS DE SA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 2 MARS 2009
CONCERNANT LA RÉFORME DE L'ORGANISATION TERRITORIALE

Dans un contexte de crise, au moment où les chiffres du chômage flambent et où, partout sur le territoire national, les collectivités territoriales s'emploient à relancer l'économie et à apporter leur soutien aux premières victimes de la crise, le Président de la République veut modifier en profondeur l'organisation territoriale de notre Pays, bien loin des réalités sociales de nos territoires et de l'attente des Françaises et des Français.

Le formidable mouvement de décentralisation de 1981 a permis en France de réelles avancées qui ont bien souvent abouti à construire une action publique plus efficace, plus réactive et plus respectueuse des deniers publics. Les régions – bien que de création récente – sont aujourd'hui une réalité quotidienne pour les habitants : TER, lycées, formation professionnelle, aménagement du territoire, etc. et, spécifiquement en Auvergne, accueil de nouvelles populations et développement numérique.

Le Plan rail signé récemment et les décisions de ce jour en matière de relance de l'économie démontrent la proximité de l'échelon régional avec les forces vives et les habitants de son territoire, ainsi que sa réactivité dans la mise en place de politiques publiques.

Alors qu'aujourd'hui le Président de la République veut imposer dans l'urgence ses décisions, nous, élus régionaux réunis en Session plénière extraordinaire :

- nous opposons fermement au projet de charcutage de la carte des régions françaises, auquel nous préférons substituer une coopération interrégionale forte,
- réaffirmons notre volonté d'une décentralisation aboutie qui garantisse plus d'égalité et d'efficacité dans la conduite de l'action publique,
- souhaitons que la réforme des collectivités soit accompagnée d'une réforme en profondeur des services de l'Etat en région,
- demandons que les compétences des collectivités territoriales françaises soient clarifiées,
- revendiquons la mise en place d'une réelle autonomie fiscale afin de garantir le principe constitutionnel de libre administration des collectivités, ainsi que des mécanismes de péréquation pour corriger les inégalités entre régions,
- demandons que toute modification de la délimitation et de l'organisation actuelle des territoires de notre pays fasse l'objet d'un véritable débat démocratique rassemblant les élus locaux et la population de nos territoires et soit conclue par des référendums locaux,
- affirmons notre totale détermination pour que les Conseils régionaux soient élus comme actuellement au suffrage universel direct par les habitants de la région dans le cadre d'un scrutin de liste assurant la parité et la représentation proportionnelle,
- refusons toute modification du calendrier à seulement quelques mois des élections régionales.

MOTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

LORS DE SA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 2 MARS 2009

CONCERNANT LE PROJET GOUVERNEMENTAL DE SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

La suppression prochaine de la taxe professionnelle, annoncée par le président de la République, porte les germes d'une déstabilisation profonde des collectivités locales. Elle constitue une remise en cause directe des Conseils Régionaux dont le développement économique est au cœur des compétences. En effet, celle-ci représente 63% de leur fiscalité directe, près de 20% de leurs recettes hors emprunts, pour un total de 2,8 milliards d'euros pour l'ensemble des Régions en France.

Il est pourtant indispensable qu'un lien fiscal existe entre les entreprises et les territoires et, que les ressources fiscales des collectivités ne reposent pas uniquement sur les ménages.

Conçue à l'origine comme la principale source de revenu dynamique des Régions, la part régionale de la Taxe Professionnelle ne cesse d'être réduite depuis dix ans.

Par cette suppression, le Gouvernement veut imposer à nouveau son choix de façon unilatérale, alors même que les associations d'élus ont travaillé et fait des propositions communes pour une réforme globale de la fiscalité locale.

Nul doute que le poids de cet allègement consenti aujourd'hui aux entreprises serait transféré injustement demain sur les ménages. Un tel transfert serait à la fois injuste et impossible à supporter par des ménages en attente d'une relance de leur pouvoir d'achat et non d'un prélèvement supplémentaire.

Alors que les collectivités représentent 73% de l'investissement public, restreindre leurs ressources fiscales s'avèrerait un non sens économique préjudiciable à la Nation. Car ce ne sont pas 8 milliards mais bien 26 milliards d'euros de manque à gagner pour les collectivités de la France entière que génèrerait la suppression de la Taxe Professionnelle.

Celle-ci toucherait particulièrement les Régions et les rendrait encore plus dépendantes des dotations de l'État. Ce serait par exemple 62 millions d'euros en moins pour l'Auvergne en 2009.

Dans ces périodes d'incertitudes économiques le rôle de l'État devrait être la sécurisation des acteurs économiques. C'est d'ailleurs au nom de ce principe que l'État vole au secours du secteur bancaire.

Dans ces conditions, comment comprendre une décision visant à précariser les collectivités locales pourtant porteuses des trois quarts des investissements publics, collectivités qui, aujourd'hui, au moment même où elles sont invitées à engager des financements pluriannuels, ne connaissent pas le niveau de leurs ressources pour 2010.

D'un côté le gouvernement demande toujours plus aux Régions pour pallier les conséquences de la crise économique et sociale en sollicitant leur contribution financière sur ses propres compétences (LGV, Universités, logement social). De l'autre, il leur retirerait l'unique ressource en liaison avec le monde de l'entreprise.

C'est pourquoi, le Conseil régional d'Auvergne réuni en assemblée plénière le 2 mars 2009 :

- s'inquiète de ces annonces improvisées, dangereuses pour le devenir des collectivités, des territoires, de la solidarité et du pouvoir d'achat des Français,

- estime indispensable qu'un lien fiscal entre les entreprises et les territoires perdure, tant les investissements et services financés par les collectivités en terme de logement, de transports, d'infrastructures... sont indispensables au fonctionnement même des entreprises,

- appelle à une réforme globale de la fiscalité locale pour la rendre juste socialement et efficace économiquement, ce qui exige une réflexion collective associant l'État, les collectivités locales, les entreprises et les représentants des organisations professionnelles.